

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT DES EAUX**

DE SIVRY LA PERCHE

Séance du : 05/03/2021

Nombre de membres

- En exercice	10
- Présents	10
- Votants	10
- Absents	0
- Exclus	0

L'an deux mille vingt et un, le cinq mars à 20 h 30 à Nixéville

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur FURQUAND Adrien

Etaient présents : tous les membres en exercice

Excusé :

Absent :

Monsieur SAUCE Stéphane a été élu secrétaire

Date de convocation :
18/02/2021

Date d'affichage :
10/03/2021

Dans le cadre de l'augmentation semestrielle et sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide d'augmenter le prix du m3 d'eau de 1%, arrondi au centime le plus proche, à partir du 1^{er} rôle 2022

- 0 à 100 m3	1.49 € HT
- 101 à 200 m3	1.39 € HT
- + de 200 m3	1.09 € HT
- Abonnement compteur	15.00 € HT par semestre.

OBJET :

Tarif du m3 d'eau pour le 1er rôle 2022

- Redevance à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 0.35 € du m3 d'eau consommé (pour les communes de Sivry la Perche, Béthelainville, Fromeréville les Vallons et Nixéville-Blercourt)
- Redevance à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 0.22 € du m3 d'eau consommé (pour la commune des Souhesmes-Rampont)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme.

Ont signé les membres présents,

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture le 10/03/2021
Et publication ou notification du
10/03/2021

Le Président,

SYNDICAT DES EAUX
DE SIVRY-LA-PERCHE
BÉTHELAINVILLE
FROMERÉVILLE LES VALLONS
NIXÉVILLE-BLERCOURT
LES SOUHESMES-RAMPONT
Adrien FURQUAND

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
Reçu le
- 9 MARS 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ